

TARIFS DES TRAVAUX DE REPRODUCTION

Le tarif réduit s'applique aux lecteurs qui justifient de leur qualité d'étudiant ou de demandeur d'emploi.

Le règlement des photocopies ou tirages d'imprimantes adressés par les Archives départementales par voie postale, en réponse à des demandes de recherche effectuées par écrit, se fait par chèque bancaire à l'ordre du payeur départemental, sur la base, frais d'envoi compris, de 1 € dès la première reproduction, puis selon le tarif ci-dessous pour les reproductions suivantes.

Pour les services et organismes autres que les services du Conseil général, se renseigner auprès du responsable de salle.

PHOTOCOPIE OU TIRAGE D'IMPRIMANTE impression d'après fichier numérique existant		
	Ordinaire	Réduit
N/B, A4 ou A3, sur papier ordinaire	0,20 €	0,10 €
Couleur, A4 ou A3, sur papier ordinaire	0,50 €	0,25 €
N/B ou couleur, A4, sur papier mat	2 €	1 €
N/B ou couleur, A4, sur papier brillant	3 €	1,50 €
N/B ou couleur, A3, sur papier mat	4 €	2 €
N/B ou couleur, A3, sur papier brillant	6 €	3 €

TIRAGE PHOTOGRAPHIQUE NOIR ET BLANC (N/B)	
de format 10 x 15, 13 x 18 cm ou carte postale	1 €
de format 18 x 24 cm	2 €
de format 24 x 30 ou 28 x 35 cm	5 €

DUPLICATION DE MICROFILM sous réserve, s'adresser au responsable de salle	
Microfilm ≤ 1 m	8 €
Microfilm > 1 m	1,5 € par mètre

GRAVURE (disquette, cédérom, autre)		
prise de vue numérique (quelque soit le nombre d'images)	2 €	
l'image (jpeg)	2 €	1 €
fourniture d'un cédérom	2 €	